

Ecrit par le 8 avril 2026

## Allocations familiales, le Vaucluse au cœur d'une réforme à fort enjeu social



**Alors que le gouvernement propose de repousser de 14 à 18 ans l'âge d'accès à la majoration des allocations familiales dans le cadre d'un plan d'économies global dépassant 1 milliard d'euros, les familles vauclusiennes se trouvent à un tournant. Dans un département où près d'un habitant sur deux bénéficie d'au moins une prestation de la Caisse d'allocations familiales (Caf), les enjeux sont concrets : couverture, pauvreté, monoparentalité et soutien aux enfants restent au centre des préoccupations.**

Le projet de décret, présenté à la fin de l'année dernière dans le cadre du budget de la Sécurité sociale, vise à déplacer l'âge de majoration des allocations familiales de 14 à 18 ans. Cette majoration - aujourd'hui comprise entre hors inflation d'environ 19 à 76€ par mois selon les ressources du foyer- ne serait plus versée entre 14 et 17 ans. Le gouvernement justifie cette mesure par l'absence de différence

Ecrit par le 8 avril 2026

nette de coût engendrée par les enfants au-delà de 14 ans, selon une étude de la Drees (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques). Cette réforme doit entrer en vigueur dès mars 2026. L'objectif affiché est de dégager d'abord 200M€ d'économie en 2026, puis jusqu'à 1,28 milliards d'euros par an en régime complet, afin de financer notamment un nouveau congé de naissance.

### **Un coup de rabet national qui pèse sur les familles**

Les autorités assurent qu'aucune baisse nominale des allocations ne sera appliquée, ces dernières étant par ailleurs revalorisées sur l'inflation. Mais pour les familles dont l'aîné atteindra 14 ans en 2026, la majoration -jusqu'à versée automatiquement- ne sera plus applicable pendant quatre ans, jusqu'à ses 18 ans. En Vaucluse, la question familiale est particulièrement sensible, comme le montre le dernier portrait social publié par la Caisse d'allocations familiales du département. Au 30 juin 2023, 273 875 habitants du département (sur 568 702 en 2022), soit près de 49% de la population totale, étaient couverts par au moins une prestation de la Caf.

### **Les bénéficiaires**

Sur ces bénéficiaires : 35% reçoivent les allocations familiales, versées notamment à partir du deuxième enfant, et 7% bénéficient d'un complément familial pour les situations les plus modestes ; 25% perçoivent une aide pour la rentrée scolaire ; 7% bénéficient d'allocations pour un enfant élevé sans l'aide d'un parent ; 3% reçoivent des aides pour enfants en situation de handicap. Ce profil met en lumière une dynamique familiale spécifique : le Vaucluse compte une proportion plus élevée de familles monoparentales que la moyenne nationale, ce qui accentue la vulnérabilité économique et l'importance du soutien de la branche Famille de la Sécurité sociale.

### **L'impact local de la réforme**

Économiquement, les prestations familiales représentent une part importante du budget des familles vauclusiennes. En 2024, la Caf du département notifiait qu'au 31 décembre 2024, 114 036 foyers allocataires, soit presque un foyer sur deux, avaient reçu au moins une prestation. La réforme annoncée pourrait donc changer la donne pour de nombreuses familles, notamment celles de classes moyennes et modestes qui comptent des adolescents de 14 à 17 ans.

### **Coup de mou pour la solidarité familiale**

L'impact du report de la majoration sur les revenus disponibles reste difficile à estimer précisément mais soulève des questions sur la solidarité familiale, la lutte contre la pauvreté et l'égalité territoriale. Par ailleurs, dans un département marqué par un taux de couverture sociale élevé, où plus de 44 000 foyers vivent sous le seuil de bas revenus (1 008€ par mois) l'ajustement des prestations familiales ne se fera pas sans conséquences sur le quotidien des ménages.

### **Répercussions et interrogations**

Alors que l'État met en avant la nécessité de maîtriser les dépenses sociales face aux défis démographiques, l'enjeu est de concilier cette contrainte avec la réalité des besoins familiaux, en particulier en Vaucluse où la proportion de familles monoparentales et de foyers précaires est plus élevée qu'ailleurs. Une question se pose : l'équilibre entre maîtrise budgétaire et soutien aux familles peut-il être trouvé sans mettre à mal le pouvoir d'achat des plus vulnérables ?

Ecrit par le 8 avril 2026

Sources : CAF Vaucluse, CAF 2023 ; Rapport d'activité CAF 2024, Insee et Cove.  
Mireille Hurlin